

## **CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES**

### **Préambule**

La société PRAD est un acteur reconnu sur le marché des packagings de luxe. Nous avons à cœur de proposer des solutions à nos clients dans le respect de nos employés, de nos parties prenantes et de l'environnement.

Notre politique RSE formalise nos 16 engagements, alignés avec les principes du Pacte Mondial de l'ONU, à travers les 4 piliers que sont le Social, l'Éthique, l'Environnement et les Achats Responsables.

Il en découle cette chartre des Achats Responsables, qui a pour vocation de donner un cadre aux relations avec nos fournisseurs, et de les impliquer dans cette démarche vertueuse, notamment en termes de développement durable, afin d'assurer la continuité de notre bonne collaboration.

### **Engagements de PRAD vis-à-vis de ses fournisseurs :**

#### 1. Éthique des affaires (cf. charte éthique) :

- Former les acheteurs à la conduite des achats responsables,
- Ne pas tolérer la corruption ni les conflits d'intérêts de quelque sorte,
- Identifier et combattre toutes les formes de fraude,
- Respecter le principe d'équité dans les relations commerciales notamment en matière de concurrence,
- S'assurer à tout prix de la sécurité et de la confidentialité des informations échangées.

#### 2. Qualité relation fournisseur :

- Communiquer en toute transparence,
- Construire des relations à long terme,
- Se comporter chaleureusement en affichant notre volonté de collaboration.

#### 3. Respect des intérêts des fournisseurs :

- Soutenir les fournisseurs français et locaux
- Gérer le risque de dépendance économique réciproque
- Respecter à la lettre nos engagements CGA (et CGV si existantes) et notamment nos conditions de paiement.

## CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES

### Engagement des fournisseurs vis-à-vis de PRAD :

#### 1. Ethique des affaires :

- Lutter contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion de fonds, la fraude, les pots-de-vin, et toutes les opérations de blanchiment d'argent possible,
- Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles,
- S'assurer à tout prix de la sécurité et de la confidentialité des informations échangées.

#### 2. Respect des normes de travail et des Droits de l'Homme :

- Respecter la législation et la réglementation du travail en vigueur,
- Assurer à tout prix la sécurité des salariés,
- Lutter contre toute discrimination (de genre, d'âge, d'origine, etc.)
- Ne pas tolérer le travail d'enfant ni le travail forcé
- Permettre l'amélioration continue des conditions de travail de ses salariés.

#### 3. Respect de l'Environnement :

- Respecter à la lettre la réglementation relative à la protection de l'Environnement,
- S'engager dans un processus d'amélioration continue mesurant l'impact environnement annuel.
- Limiter son impact environnemental par la réduction des émissions dans l'air, l'eau, les sols, la réduction des consommations d'énergies et le recyclage de ses déchets,
- S'assurer de l'origine licite des matières premières et produits et de leur bonne traçabilité.

PRAD demande à ses fournisseurs de signer la présente charte mise en annexe de chaque contrat.

Enfin, PRAD attend de ses fournisseurs qu'ils s'investissent pour la promotion de cette démarche de progrès auprès de leurs parties prenantes.

Société :

Représentée par :

Date :

Signature :